



Raccordement eaux usées

Par Flou

Bonjour,

Nous avons emménagé dans une maison achetée il y a quatre ans. Il s'agit d'une maison mitoyenne. Raccordée tout à l'égout. Sans servitude.

Nous revendons notre maison et déménageons dans quelques jours.

Notre voisin mitoyen nous apprend aujourd'hui que nos canalisations eaux usées sont raccordées sur les siennes, que l'ancien propriétaire qui est mort depuis des années lui avait dit qu'il s'en occuperait et que aujourd'hui, ses tuyaux étant bouchés, il menace de boucher notre sortie de canalisations si on ne s'occupe pas de ce problème en le signalant notamment au notaire.

Nous tombons des nues et nous ne savons que faire.

Quels sont nos droits, les siens, ceux de nos acheteurs ?

Merci

Par Tisuisse1

Si ce problème a déjà pas mal d'années d'existence, il appartenait à votre voisin de se réveiller plus tôt et de faire le nécessaire. En attendant, il n'a pas le droit de boucher votre canalisation d'évacuation. Il encourt des poursuites judiciaires de votre part ou de la part de votre acheteur, s'il le fait, et les juges ne sont pas tendre envers ceux qui veulent se faire justice eux-même.